

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **6e jour du mois de juillet 2020**, la Bibliothèque municipale, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2020-165

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Madame Carole Bazinet de l'Ensemble vocal l'Escaouette demande à la ville de revoir la facture pour la location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies puisque depuis mars la chorale ne peut plus pratiquer ses activités dans le contexte de la pandémie. Elle demande une annulation ou une facturation au prorata pour refléter l'utilisation réelle. On lui dit que le tout sera discuté au niveau du Conseil. Elle désire en terminant remercier le maire pour son travail durant le confinement afin de rassurer la population durant cette période.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE CITOYENS POUR LE SUIVI DU PROJET ALLIANCE MAGNÉSIUM

Le porte-parole du comité de citoyens pour le suivi du projet Alliance Magnésium, monsieur Richard Vaillancourt accompagné de madame Sylvie Bellerose, présente le bilan des travaux ainsi que leurs recommandations. Un rapport est déposé aux membres du Conseil.

2020-166

SEMAINE DE LA CULTURE DE LA MRC DES SOURCES 2020 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE À RAVIR

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme RAVIR pour une aide financière afin d'organiser les journées de la Culture 2020 dans la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant de 200 \$ afin que l'organisme RAVIR organise une semaine de la Culture qui se tiendra dans les différentes municipalités de la MRC des Sources du 13 au 19 septembre prochain.

Adoptée

2020-167

PARTICIPATION À LA FÊTE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire organiser une fête à se tenir sur le lac Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le lac Trois-lacs borde la Ville d'Asbestos et que cette activité sera accessible à ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant de 1 000 \$ à la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick afin d'organiser la fête des Trois-Lacs qui se tiendra le 20 août prochain.

Adoptée

2020-168

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-300 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-234 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2020-300 - Règlement modifiant le règlement numéro 2015-234 décrétant un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos;

Adoptée

2020-169

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-301 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-288 RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2020-301 - Règlement modifiant le règlement numéro 2019-288 relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la construction résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos;

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT: RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Bachand par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement 2017-264 établissant le traitement des élus municipaux.
- dépose le projet de règlement séance tenante.

2020-170

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2020

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	852 047,50 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mars 2020:	852 047,50 \$

- Administration municipale	863 165,39 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'avril 2020:	863 165,39 \$

- Administration municipale	713 915,97 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mai 2020:	713 915,97 \$

- Administration municipale	1 488 366,37\$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juin 2020:	1 488 366,37 \$

Adoptée

2020-171

PAIEMENT 2020 POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'AUTORISER le paiement des services de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Asbestos, pour l'année 2020 au coût total de 545 275 \$. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 septembre et le 1^{er} décembre.

Adoptée

2020-172

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - NON-AFFECTÉ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le mandat de réfection du réservoir d'eau potable qui a été accordé à la compagnie RTSI, selon la résolution du Conseil # 2019-306;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'AFFECTER le surplus accumulé pour un montant de 56 688 \$ afin de financer les travaux de réfections.

Adoptée

2020-173

AVANCE DE FONDS TEMPORAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc, propriétaire de la carrière où s'approvisionne la Ville d'Asbestos, a effectué des travaux de concassage pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement a reçu des factures de la compagnie Excavation Steve Leblanc pour un total de 515 519,79 \$ taxes incluses et que la Corporation ne peut régler la totalité de cette facture;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun pour la Ville d'Asbestos d'avancer temporairement un montant de 225 000 \$ pour régler les factures liées au concassage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos effectue une avance de fonds temporaire de 225 000 \$ à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour qu'elle puisse payer le solde de la facture des travaux de concassage.

QUE cette avance de fonds devra être remboursée au plus tard le 24 juillet 2020.

Adoptée

2020-174

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX : APPUI AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 13

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont évalués à une dépense de 612 063 \$ et qu'un emprunt de 600 000 \$ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 13 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos »;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

D'APPROUVER le Règlement d'emprunt numéro 13 « Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos »;

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation soit transmise au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

Adoptée

2020-175

VENTE DE TERRAINS À MARIE-ÈVE CAMIRÉ ET CLAUDE BERNIER

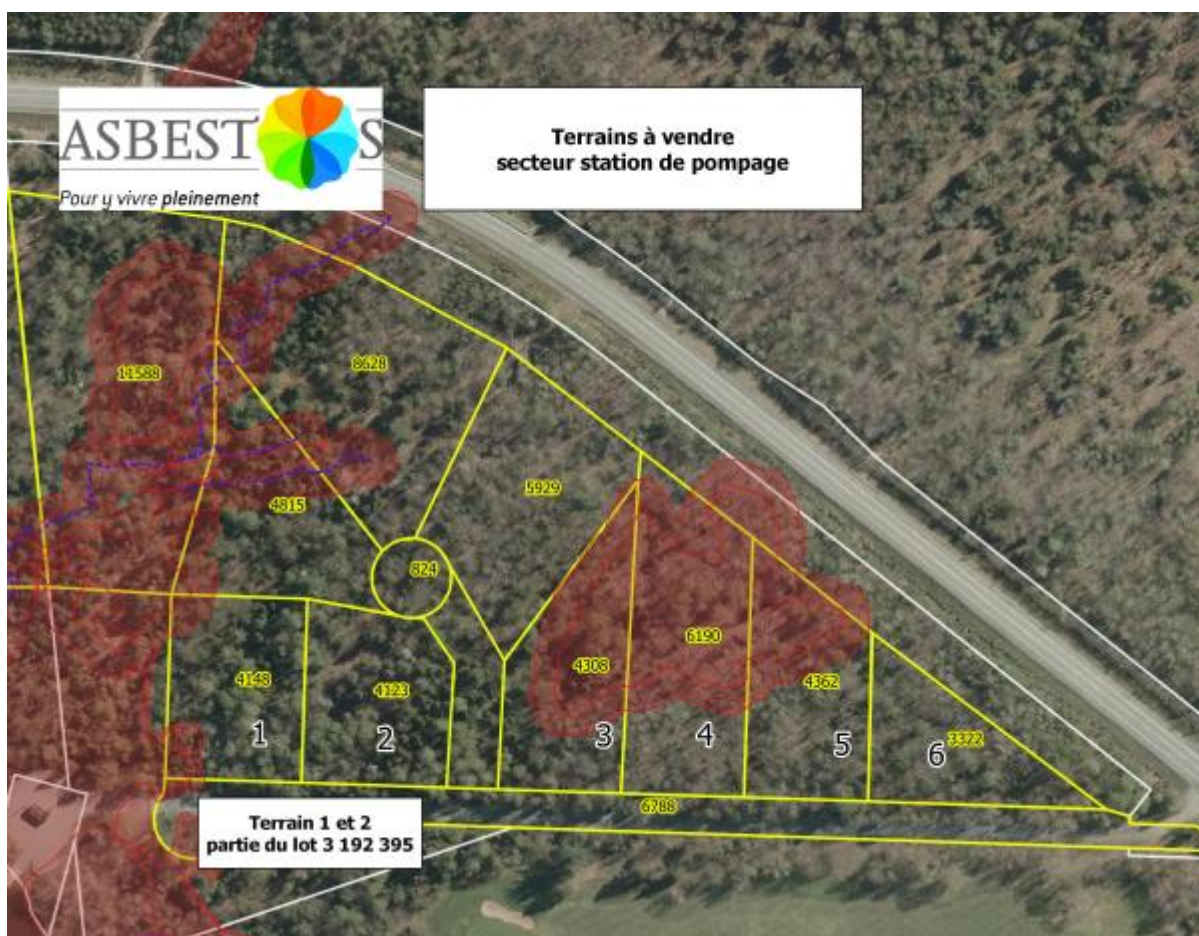
CONSIDÉRANT la demande de madame Marie-Ève Camiré et monsieur Claude Bernier concernant l'acquisition de deux terrains dans le secteur de la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos vende, pour un montant de 30 000 \$ plus les taxes applicables, les deux lots suivants :

Partie du lot 3 192 395, superficie approximative de 4 041 mètres carrés

Partie du lot 3 192 395, superficie approximative de 4 061 mètres carrés



QUE la vente est assujettie aux conditions suivantes et qu'elles soient inscrites à l'acte de vente:

1. Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière) ;
2. Ne pas canaliser le fossé avant, sauf pour l'accès au chemin;
3. Qu'il n'y ait qu'un (1) seul bâtiment accessoire isolé avec fondation ;
4. Le plan de construction de la résidence devra être approuvé par le conseil avant l'émission du permis ;

5. Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ débutée dans les 24 mois de la transaction et terminée au plus tard 36 mois suivant la transaction. À défaut de respecter cette clause ou dans le cas où les acheteurs désireraient vendre le terrain, la Ville d'Asbestos aura priorité, après un préavis de 60 jours, pour racheter les terrains et les immeubles dessus s'il y a lieu au prix de 11 250 \$ chacun moins les frais de transaction.

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2020-176

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-155 - CAUTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC.

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la résolution 2020-155 et ses modifications soit abrogées pour toutes fins que de droit.

Adoptée

2020-177

CAUTIONNEMENT POUR MARGE DE CRÉDIT - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. est partenaire essentiel pour le développement économique de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. désire obtenir une marge de crédit auprès d'une institution financière et que cette dernière exige que la Ville d'Asbestos se porte caution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos se porte caution en faveur de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour une marge de crédit, et ce pour un montant de 49 999 \$ selon les termes et conditions mentionnées dans la convention de cautionnement;

QUE la trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents relatifs à ce cautionnement.

Adoptée

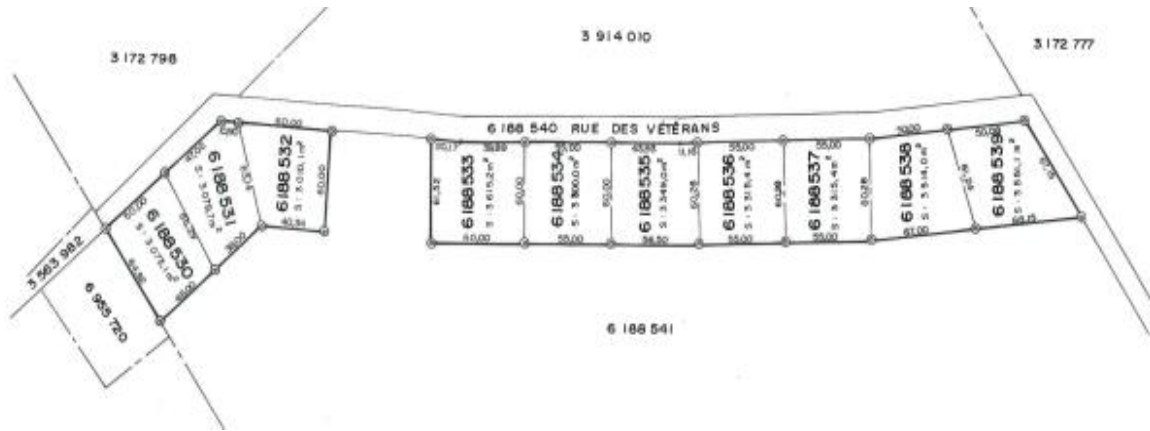
2020-178

VENTE D'UN TERRAIN À VANESSA BOURQUE-COURTEMANCHE

CONSIDÉRANT la demande de madame Vanessa Bourque-Courtemanche concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue des Vétérans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos vende pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, le lot 6 188 534, montré sur la figure suivante:



QUE la vente soit assujettie aux conditions suivantes et qu'elles soient inscrites à l'acte de vente:

1. Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière) ;
2. Ne pas canaliser le fossé avant, sauf pour l'accès au chemin;
3. Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ débutée dans les 24 mois de la transaction et terminée au plus tard 36 mois suivant la transaction. À défaut de respecter cette clause ou dans le cas où les acheteurs désireraient vendre le terrain, la Ville d'Asbestos aura priorité, après un préavis de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus s'il y a lieu au prix de 11 250 \$ chacun moins les frais de transaction.

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2020-179

EMBAUCHE D'ADAM MAILHOT COMME EMPLOYÉ ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QU'Adam Mailhot soit embauché à titre d'employé étudiant au service des Travaux Publics.

Adoptée

2020-180**DEMANDE AU FONDS D'ACCESSIBILITÉ POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour l'accessibilité permet aux municipalités d'obtenir des subventions pour des projets permettant d'offrir une meilleure accessibilité à ses bâtiments aux personnes en situation de handicap;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos désire rendre accessibles ces bâtiments aux personnes à mobilités réduites soit en installant des ouvrés portes automatiques aux endroits qui n'en sont pas munis, et ce afin de leur permettre de participer aux différentes activités offertes par la Ville et de manière sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos présente une demande de subvention au Fonds d'accessibilité des bâtiments pour un projet de 23 879,22 \$ soit l'installation des portes automatiques dans les bâtiments suivants :

Hôtel de Ville	Entrée principale (Réception)	2 portes consécutives
	Entrée des Fermières	1 porte
	Entrée de la salle du Conseil	1 porte
Toilettes à la Maison des Jeunes	Entrée des toilettes	1 porte
Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies	Entrée ascenseur	2 portes

QUE le directeur Loisirs, Culture et Vie communautaire soit mandaté à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

Adoptée

2020-181**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS AU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos procède à l'embauche des employés suivant pour la période estivale 2020, leur salaire étant celui prévu à la politique salariale des employés des loisirs:

Nom de l'employé	Poste occupé
CAMP DE JOUR	
Alexandra Grenier	Coordinatrice
Ann-Sophie Durand	Monitrice responsable
Alexandrine Prince	Monitrice
Élodie Michel	Monitrice
Anne-Catherine Fortier	Monitrice
Xavier Fréchette	Moniteur
Aimy Lemay	Monitrice

Gabrielle Bernier	Monitrice
Anthony Boucher	Moniteur
Marika Lefebvre	Monitrice
Ophélie Guay	Monitrice
Annabelle Duplessis	Monitrice
Charlie Tremblay	Monitrice
Olivier Yergeau	Moniteur
Charlie Blanchet	Monitrice
Léa Fontaine	Monitrice
Laurie Pinard	Monitrice
Alexis Leroux	Moniteur
PISCINE	
Héloïse Dupont	Coordonnatrice (sauveteur national)
Félix Termblay	Sauveteur national
Victor Roy	Sauveteur national
Joanie Duplessis	Assistant-sauveteur croix de bronze
Allyson Véga-Letendre	Assistant-sauveteur croix de bronze
Danaé Roy	Assistant-sauveteur médaille de bronze
PARCS	
Audrey Archambault	Préposée aux infrastructures de loisirs
ACTIVITÉS	
Olivier Dufort	Préposé activité de loisirs

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2020

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier 2020	16	203 500 \$	203 500 \$
Février 2020	11	150 827 \$	354 324 \$
Mars 2020	7	23 200 \$	377 524 \$
Avril 2020	21	1 331 013 \$	1 708 537 \$
Mai 2020	63	2 124 850 \$	3 833 387 \$
Juin 2020	53	451 057 \$	4 284 444 \$

2020-182

ACHAT DE MATÉRIEL GRANULAIRE AUPRÈS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC.

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'écocentre de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'achat de matériel granulaire auprès de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour un montant de 31 400,94 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2020-183

MANDAT À CLAUDE BOURQUE ÉLECTRIQUE INC. POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'écocentre de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate Claude Bourque Électrique inc. afin d'effectuer des travaux électriques pour un montant de 19 599,24 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2020-184

MANDAT À ÉLECTRO-ALARME POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'écocentre de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la compagnie Electro-Alarme pour l'installation d'une caméra de surveillance pour un montant de 8 635 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2020-185

MANDAT À INTER-CLÔTURES BOIS-FRANCS POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'écocentre de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la compagnie Inter-Clôtures Bois-Francis afin d'installer une clôture sur le site du futur écocentre pour un montant de 21 403,41 \$ plus les taxes applicables. Ce montant incluant le matériel et l'installation.

Adoptée

2020-186

MANDAT À PAVAGE PRÉFONTAINE POUR TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'écocentre de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la compagnie Pavage Préfontaine afin d'effectuer des travaux de pavage pour un montant de 14 045 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2020-187

ACHAT DE CYLINDRES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition, auprès de la compagnie Services Techniques incendies Provincial inc., d'un cylindre de fibre de carbone 4500 psi AVON pour appareil respiratoire pour un montant de 1650 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Jean-Philippe Bachand désire féliciter le Service des loisirs pour son activité de ciné-parc. Ils souhaitent par la suite bonnes vacances à tous.

Le conseiller Pierre Benoit fait un suivi concernant les nombreux chantiers de travaux de réfection en cours sur le territoire de la ville.

Le conseiller Alain Roy parle brièvement de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. dont les activités vont très bien malgré la pandémie. Plusieurs projets devraient d'ailleurs voir le jour dans les prochains mois.

La conseillère Caroline Payer annonce que les mentions d'honneur pour l'embellissement sont de retour cette année et invite les citoyens à dénoncer leurs voisins, de façon positive, qui ont de beaux arrangements paysagers.

Le conseiller Jean Roy parle du projet de relocalisation l'écocentre et mentionne que la réouverture du Mont-Ham a été accueillie avec enthousiasme et que les marcheurs sont définitivement au rendez-vous.

Le conseiller René Lachance mentionne que plusieurs activités sportives sont de retour suite à l'assouplissement des règles sanitaires, dont le baseball mineur et le soccer.

Monsieur le maire Hugues Grimard annonce que les ventes de garage seront de nouveau permises à partir du 14 juillet prochain, et ce de façon individuelle. Il mentionne également que durant les périodes de canicule la bibliothèque municipale sera accessible pour permettre aux personnes n'ayant pas les moyens nécessaires pour se rafraîchir de le faire.

2020-188

MOTION DE FÉLICITATION - 22 ANS DE CARRIÈRE DE L'HONORABLE JUGE PIERRE G. GEOFFROY

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'honorable Juge Pierre G. Geoffroy, juge de la Cour municipale d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE le Conseil adresse ses remerciements et ses vœux de bonne retraite à l'honorable juge Pierre G. Geoffroy qui a siégé comme juge à la Cour municipale d'Asbestos pendant 22 ans.

Adoptée

2020-189
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 24.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière